

RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS « STUNNING AWARDS » 2018 DE WIX (le « Règlement »)

- **CE CONCOURS N'EST NI ORGANISÉ, NI PROMU NI ADMINISTRÉ PAR UNE PLATEFORME DE MÉDIAS SOCIAUX.**
- **CECI EST UN CONCOURS BASÉ SUR LES COMPÉTENCES. NUL LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT.**

Important : veuillez lire ce règlement avant de vous inscrire à ce concours. En participant à ce concours, vous acceptez d'être lié(e) par ce Règlement.

1. ORGANISATEUR

Le concours Stunning Awards 2018 (le « **Concours** ») est organisé et administré par Wix.com, Ltd. (collectivement avec ses sociétés affiliées du monde entier, « **Wix** » ou l'« **Organisateur** »), dont le siège social est situé à 40 Namal Tel Aviv Street, Tel Aviv (Israël). Ce Concours n'est ni organisé, ni promu ni administré par une plateforme de médias sociaux.

2. ÉLIGIBILITÉ

Le concours Stunning Awards de Wix (le « **Concours** ») est ouvert aux personnes (le[s] « **Participant[s]** ») qui : (i) résident légalement et sont physiquement situées dans une juridiction où ce type de concours est autorisé, et (ii) sont âgées d'au moins dix-huit (18) ans, ou qui ont atteint l'âge de majorité légale dans la juridiction où elles résident au moment de leur inscription, et (iii) sont propriétaires d'un site web créé sur la [Plateforme Wix](#) et publié en ligne conformément à la [Politique de confidentialité](#) et aux [Conditions d'utilisation](#) de Wix (le « **site web Wix** »). Les employés de l'Organisateur et leurs parents, leurs affiliés, leurs filiales, leurs agences de publicités, leurs distributeurs et autres fournisseurs de prix, administrateurs, dirigeants, tous les membres de leur famille immédiate et/ou toutes les personnes vivant dans le même foyer ne sont pas éligibles pour ce Concours, Ce Concours est nul là où la loi l'interdit.

3. PÉRIODE D'INSCRIPTION

Les Propositions pourront être soumises entre le 13 août 2018 à 00h00 heure de New York et le 20 août 2018 à 23h59 heure de New York (la « **Période d'inscription** »).

4. COMMENT S'INSCRIRE

4.1. Ce Concours déterminera le site web Wix le plus créatif, le plus original et le plus sensationnel (selon les Critères de jugement indiqués dans la Section 5 ci-dessous).

4.2. Pour vous inscrire au Concours, vous devez :

4.2.1. Accéder à la page du Concours disponible à l'adresse <https://www.wix.com/stunningawards/home-fr> (la « **Page du concours** »), vous connecter sur la plateforme Wix et sélectionner le site web Wix que vous souhaitez présenter au Concours. Si le site web Wix que vous sélectionnez n'est pas encore en ligne,

vous devez le mettre en ligne pour pouvoir vous inscrire au Concours.

4.2.2. Remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site web du Concours en entrant les éléments suivants : (i) Créateur du site web Wix sélectionné, (ii) catégorie du site web Wix, (iii) nom complet, (iv) adresse e-mail et tout autre élément éventuellement demandé par l'Organisateur au cours du processus d'inscription (le « **Formulaire d'inscription** »).

4.2.3. Pour compléter votre inscription, vous devez accepter ce Règlement et soumettre votre demande d'inscription en cliquant sur le bouton « Soumettre ».

- 4.3. Après avoir effectué une soumission conformément aux exigences suivantes et à ce Règlement, vous serez considéré(e) comme ayant soumis une proposition pour le Concours (la « **Proposition** » ou les « **Propositions** »). La preuve de soumission d'une Proposition ne pourra pas être considérée comme un accusé de réception par l'Organisateur. Les chances de gagner dépendent du nombre et de la qualité des Propositions reçues.
- 4.4. Pour éviter toute confusion, les Participants peuvent s'inscrire uniquement par le biais de la Page du Concours.
- 4.5. Pendant la Période d'inscription et la Période de jugement (telles que définies ci-dessous), les Participants doivent maintenir le site web Wix qu'ils ont soumis dans le même état substantiel qu'au moment de l'inscription au Concours.
- 4.6. L'Organisateur n'a pas l'obligation de vous informer si votre Demande d'inscription est incomplète ou autrement non conforme. Vous êtes entièrement responsable de la connexion Internet, des logiciels et/ou du matériel informatique qui peuvent être nécessaires pour créer et/ou soumettre votre Proposition.
- 4.7. Une fois que le Participant a cliqué sur le bouton « Soumettre », les données personnelles soumises dans le formulaire de Proposition ne peuvent plus être modifiées. Chaque Proposition sera considérée comme ayant été faite par l'exploitant autorisé du site web Wix qui soumet la Proposition, au moment de la Demande d'inscription. En cas de litige lié à la propriété de la Proposition gagnante, l'Organisateur pourra demander au gagnant potentiel de fournir la preuve qu'il est le titulaire autorisé du compte correspondant au site web Wix identifié. L'Organisateur a le droit d'utiliser son meilleur jugement, à son entière discrétion, pour déterminer le propriétaire légitime de la Proposition gagnante, et chacun des Participants, dans toute la mesure permise par la loi, libère et décharge l'Organisateur de toutes les obligations, réclamations ou demandes résultant de cette détermination du propriétaire légitime de la Proposition gagnante par l'Organisateur. L'Organisateur a le droit d'organiser plusieurs campagnes, concours, ou promotions en même temps, et l'Organisateur n'est pas responsable des Propositions soumises de manière incorrecte sur la Page du Concours ou ailleurs. L'inscription pour une (1) promotion ne peut pas constituer une inscription pour une

autre.

- 4.8. Durant la Période d'inscription, l'Organisateur peut créer une galerie publique accessible à l'adresse <https://www.wix.com/stunningawards/home-fr/showcase> (la « **Galerie** »), constituée de captures d'écran de la page d'accueil des sites web Wix des Participants, choisis de la manière décrite dans la Section 5.1 ci-dessous. La Galerie sera conçue à la seule discrétion de l'Organisateur, et elle inclura les captures d'écran de la page d'accueil des Participants que l'Organisateur aura choisi d'inclure dans la galerie. La Galerie affichera (i) le Nom complet du propriétaire du site web Wix (tel qu'indiqué dans le Formulaire d'inscription), (ii) un lien vers le site web Wix du Participant, (iii) une vignette de la capture de la page d'accueil, (iv) un texte générique présentant le site web Wix et (v) tout autre élément que l'Organisateur jugera utile d'afficher. Aucune disposition des présentes ni action de l'Organisateur ne pourra constituer l'obligation ou l'engagement d'inclure un site web Wix en particulier dans la Galerie. Les sites web Wix choisis pour être présentés dans la Galerie pourront y être présentés pendant toute la durée du Concours, ou pour une durée plus courte ou plus longue, à l'entière discrétion de Wix.
- 4.9. Tous les sites web Wix choisis par l'Organisateur pour être présentés dans la Galerie recevront le badge « *Wix Stunning Awards Finalist* » (le « **Badge** ») à afficher sur la page d'accueil de ces sites web Wix, dans tous les cas conformément aux Sections 5.1 et 5.3 ci-dessous. La galerie sera accessible au public.
- 4.10. Chaque Participant ne pourra soumettre qu'une (1) seule Proposition pour chaque site web Wix qu'il détient.
- 4.11. Les Propositions pour le Concours ne doivent pas contenir de contenu, ni proposer un produit ou un service à la vente, qui (i) serait sexuellement explicite, violent ou péjoratif concernant un groupe ethnique, racial, de genre, religieux, professionnel ou d'âge, grossier ou pornographique, (ii) ferait la promotion de l'alcool, des drogues illégales, du tabac, des armes/armes à feu (ou de leur utilisation), ou d'une idéologie politique précise, (iii) serait obscène ou offensant, (iv) diffamerait, représenterait de manière trompeuse ou contiendrait des remarques désobligeantes concernant une autre personne physique ou morale, (v) contiendrait une marque déposée, un logo ou un habillage commercial (comme un emballage ou un intérieur/extérieur de bâtiment distinctif) propriété d'un tiers sans la licence ou le consentement adéquat(e), (vi) violerait les droits d'une autre personne physique ou morale par l'utilisation de son nom ou de son image, ou présenterait ou mentionnerait une personne reconnaissable sans le consentement informé de cette personne, (vii) violerait des droits d'auteur détenu par un tiers (y compris les photographies, les sculptures, les tableaux et toutes les œuvres ou images d'art publiées sur un site web, à la télévision, dans un film ou sur un autre support), (viii) contiendrait des éléments dénigrant, calomniant ou représentant négativement l'Organisateur, et/ou (ix) violerait une loi ou une disposition légale applicable à cette Proposition, y compris les conditions d'utilisation ou les directives d'une autre plateforme de médias sociaux ou d'une plateforme sur laquelle le Participant

choisit de partager son site web Wix, selon le cas.

- 4.12. Pour participer au Concours, ou être éligible pour un Prix (tel que défini ci-dessous), il ne vous est pas nécessaire d'« aimer » ou suivre Wix sur une page de réseaux sociaux, ni de payer de frais d'inscription, et une telle action n'augmentera pas vos chances de gagner.
- 4.13. Sur demande de l'Organisateur, le Participant devra fournir une copie de son passeport ou de son permis de conduire à des fins d'identification ou de vérification de son âge et de la véracité des renseignements fournis avec la Proposition, ainsi que tout autre document demandé par l'Organisateur à des fins de vérification. Au cas où le Participant ne fournit pas ces documents dans les trois (3) jours suivant la date de la demande, ou en cas de fourniture de renseignements faux ou incomplets avec la Proposition, ou toute autre violation du Règlement ou de la loi, l'Organisateur aura le droit de disqualifier la Proposition et d'interdire au Participant concerné de continuer à participer au Concours de quelque manière que ce soit, ou aux autres promotions de l'Organisateur.
- 4.14. L'ORGANISATEUR RÉSERVE LE DROIT DE DISQUALIFIER DU CONCOURS TOUTE PROPOSITION QUI NE RESPECTERAIT PAS CES RÈGLES, OU POUR TOUTE AUTRE RAISON, TEL QU'IL L'ESTIME NÉCESSAIRE, À SA SEULE ET ENTIÈRE DISCRÉTION.

5. DÉTERMINATION DES GAGNANTS

- 5.1. Le Concours désignera jusqu'à trois (3) gagnants (chacun d'eux étant désigné comme un « **Gagnant** » et, collectivement, les « **Gagnants** ») qui recevront le Prix décrit ci-dessous, et qui seront choisis de la manière suivante : (a) un panel de juges juniors, qui seront des employés et/ou représentants de l'Organisateur, sélectionnera une liste de demi-finalistes parmi toutes les Propositions (la « **Stunning List** »). Les Participants composant la Stunning List recevront un Badge et seront présentés dans la Galerie ; et (b) un panel de juges seniors, qui seront des employés et/ou représentants de l'Organisateur, sélectionneront jusqu'à trois (3) Gagnants dans la Stunning List préparée par les juges juniors.
- 5.2. Pour choisir les gagnants, les Propositions seront jugées en fonction du degré de « **Stunningness** » (degré de merveilleux) du site web Wix (c'est-à-dire la structure, le design et la mise en page) (34 %), l'originalité du design du site web Wix (33 %), la créativité du site web Wix (33 %), et tel que déterminé par les juges respectifs à leur seule et entière discrétion (les « **Critères de jugement** »). En cas d'égalité, c'est la Proposition qui aura obtenu le meilleur score en originalité qui sera déclarée gagnante. Sous réserve de la vérification de leur éligibilité et de leur conformité à ce Règlement, les gagnants potentiels seront déclarés gagnants officiels du Concours (les « **Gagnants** »).
- 5.3. Le 13 août 2018 à 00h00, le panel de juges juniors examinera les Propositions reçues et sélectionneront la Stunning List. Entre le 13 août 2018 à 00h00 heure de New York et le

26 août 2018 à 00h00 heure de New York, le panel de juges seniors examinera les Propositions reçues durant la Période d'inscription et sélectionnera la Stunning List et les Gagnants, respectivement, tel que décrit aux Sections 5.1 et 5.2 ci-dessus (La « **Période de jugement** »). Chaque Participant sélectionné dans la Stunning List recevra, pendant la Période de jugement, un e-mail lui annonçant son inclusion dans la Stunning List et dans la galerie, et contenant les instructions pour ajouter son Badge sur la page d'accueil de son site web Wix. Pour éviter toute confusion, l'Organisateur ne peut pas garantir le moment exact de la Période de jugement où une Proposition sera examinée, et toute modification effectuée par un Participant sur son Site web Wix après l'examen des juges ne sera pas vue par les Juges, et l'Organisateur n'offre aucune garantie à cet égard.

- 5.4. L'Organisateur réserve le droit de distribuer moins de Prix, ou de s'abstenir de distribuer un Prix, s'il n'y a pas assez de Propositions valables pour remplir les critères ou se conformer à ce Règlement, ou à la seule discrétion de l'Organisateur.

6. PRIX

- 6.1. L'Organisateur offrira à chacun des Gagnants une campagne en ligne personnalisée selon l'activité et les besoins de chacun d'eux, dans tous les cas sous réserve des conditions des présentes et à la seule discrétion de l'Organisateur (le « **Prix** »). Valeur approximative au détail (ARV) du Prix : jusqu'à 25 000 USD.
- 6.2. L'Organisateur réserve le droit de créer une vidéo « dans les coulisses » présentant l'expérience du Gagnant pendant la réalisation du Prix choisi (le « **Documentaire** »).
- 6.3. Le Prix est attribué « TEL QUEL », sans garantie d'aucune sorte, explicite ou implicite. L'Organisateur et les Parties libérées (tel que défini ci-dessous) rejettent expressément toute garantie implicite de performance, de qualité ou d'adéquation à un usage particulier, ou que les Prix et/ou le Documentaire auront un résultat particulier quelconque.
- 6.4. Le Prix est non cessible, sans possibilité d'échange en espèces, d'équivalence ou de substitution, excepté à la seule discrétion de l'Organisateur. Tous les aspects liés à la réalisation du Prix et du Documentaire, et les autres éléments des Prix qui ne sont pas indiqués dans ce Règlement, y compris, mais sans s'y limiter, les délais, seront déterminés à la seule et absolue discrétion de l'Organisateur. En dépit des efforts de bonne foi de l'Organisateur, le Prix, tel que prévu aux présentes, pourra être annulé en raison de circonstances indépendantes de la volonté de l'Organisateur, ou pour des raisons budgétaires ou d'autres restriction rendant le Prix déraisonnablement onéreux ou difficile à mettre en œuvre (y compris, mais sans s'y limiter, toute restriction imposée à l'Organisateur ou au Gagnant). L'Organisateur réserve le droit de substituer tout Prix par un prix d'une valeur comparable ou supérieure, à sa seule et absolue discrétion.
- 6.5. Les Gagnants seront entièrement responsables de tout impôt fédéral, de l'état, provincial et/ou local selon les lois et les réglementations applicables au lieu de résidence du

Gagnant, et de tous les autres frais, coûts ou engagements liés au Prix qui ne sont pas expressément fournis par l'Organisateur tel que stipulé aux présentes. Avant l'attribution d'un Prix, il pourra être demandé au Gagnant concerné de fournir à l'Organisateur un numéro de sécurité sociale valable, un numéro d'identification fiscale ou tout autre élément d'identification, à des fins de déclaration fiscale. Un Formulaire IRS 1099 ou équivalent pourra être émis au nom du Gagnant pour la valeur réelle du Prix reçu.

7. ANNONCE DES GAGNANTS ET RÉCLAMATION DES PRIX

- 7.1. L'Organisateur annoncera les Gagnants potentiels au public autour du 3 septembre 2018, notamment sur les comptes officiels de Wix sur les réseaux sociaux et les autres canaux de relations publiques, à la discrétion de l'Organisateur, et avisera le Gagnants potentiels par e-mail (le cas échéant), ou par toute autre méthode jugée adéquate par l'Organisateur, à sa discrétion.
- 7.2. L'Organisateur aura toute latitude pour l'interprétation du Règlement et l'administration du Concours. La sélection des Gagnants se fera entièrement à la discrétion des Juges. Toute décision concernant la sélection des Gagnants sera définitive.
- 7.3. Les Gagnants potentiels seront tenus de se conformer à toutes les instructions données par l'Organisateur dans les délais indiqués dans l'avis envoyé par l'Organisateur au Gagnant potentiel.
- 7.4. L'Organisateur pourra procéder à des vérifications pour confirmer l'éligibilité d'un Gagnant potentiel et sa conformité à ce Règlement (y compris, mais sans s'y limiter, l'essai des produits ou services vendus ou promus sur les sites web participants). En vous inscrivant, vous vous engagez à coopérer raisonnablement pour toute vérification. Si une vérification révèle qu'un Gagnant potentiel n'a pas respecté les exigences des présentes, ou s'est engagé dans une conduite pouvant nuire à la réputation ou à l'activité de l'Organisateur, tel que déterminé à la seule discrétion de l'Organisateur, le Gagnant potentiel pourra être disqualifié et le Prix concerné attribué à un autre finaliste, ou annulé, à la discrétion de l'Organisateur.
- 7.5. Pour pouvoir recevoir son Prix, le Gagnant potentiel devra soumettre une déclaration notariée d'éligibilité/acceptation de responsabilité et un accord d'indemnisation/acceptation de prix (l'« **Accord d'acceptation de Prix** »), et les retourner dans les délais indiqués dans l'avis.
- 7.6. Si un Gagnant potentiel manque pendant toute période indiquée donnée à (1) répondre à une notification ou communication de l'Organisateur, (2) réclamer et récupérer son Prix (3), se conformer à une demande de renseignements supplémentaires, (4) coopérer pour une vérification (5) soumettre l'Accord d'acceptation de Prix en temps voulu, ou (6) coopérer tel que requis par l'Organisateur, l'Organisateur réserve le droit de disqualifier le Gagnant et refuser de remettre le Prix concerné à ce Gagnant, et annuler le Prix concerné ou l'attribuer à un autre finaliste, à la seule discrétion de l'Organisateur.

8. CONFIDENTIALITÉ ET COMMUNICATIONS

- 8.1. Sauf disposition expresse des présentes, la participation au Concours et les informations personnelles recueillies auprès des Participants pendant le Concours sont soumises à la Politique de confidentialité et aux Conditions d'utilisation de l'Organisateur.
- 8.2. En vous inscrivant pour ce Concours, vous reconnaissez que l'Organisateur, ses fournisseurs tiers et ses agences de publicité ou de promotion pourront utiliser vos informations personnelles (y compris votre adresse e-mail) pour l'administration du Concours, la réalisation du Prix, ou à des fins marketing (par exemple, vous fournir des informations concernant les programmes, les produits, les services et les offres spéciales de l'Organisateur). Vous consentez à l'utilisation de vos informations par l'Organisateur et ses agences de publicité ou de promotion à ces fins, ainsi qu'à l'utilisation de votre Proposition par les Juges à des fins de jugement et de remise effective du Prix.

9. DÉCHARGE DE PUBLICITÉ

- 9.1. Excepté là où c'est interdit, et sous réserve de votre consentement préalable (un e-mail sera suffisant), l'Organisateur peut présenter votre Proposition, votre nom, votre nom d'utilisateur, votre photographie, un enregistrement vidéo ou audio, ou toute autre image, ainsi que tout autre commentaire ou communication lié au Concours (collectivement l'« **Image** ») à des fins publicitaires, sur tout canal détenu ou exploité par l'Organisateur, en mentionnant votre nom, sans paiement à votre égard.
- 9.2. Sur demande de l'Organisateur, chaque Participant devra fournir (dans les délais indiqués dans la demande de l'Organisateur) une décharge ou un formulaire de consentement signé(e) par toute personne y apparaissant, et/ou par le propriétaire de tout bien présenté ou affiché dans la Proposition, tel que demandé par l'Organisateur, et/ou par le propriétaire de tout document apparaissant dans la Proposition, autorisant l'Organisateur à utiliser la Proposition tel que stipulé aux présentes. Toutes les décharges devront être faites sur le formulaire fourni par l'Organisateur, ou sur un formulaire satisfaisant l'Organisateur.

10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 10.1. Le Règlement du Concours, le Concours, la Page du Concours, tout document promotionnel ou marketing lié, et toutes les pages web, tout le contenu et le code sont la propriété de l'Organisateur (à l'exception de la Proposition). La copie ou l'utilisation de ces documents, des marques associées ou de tout autre élément de propriété intellectuelle sans l'accord préalable écrit de l'Organisateur est strictement interdite.
- 10.2. En soumettant du contenu à l'Organisateur, y compris, mais sans s'y limiter, votre Proposition (le « **Contenu du Participant** »), vous déclarez et garantissez que vous détenez tous les droits dans le Contenu du Participant, ou que vous détenez (et que vous continuerez de détenir) les pleins pouvoirs, le titre, les licences, les consentements et l'autorité concernant le Contenu du Participant, tel que nécessaire pour légalement

utiliser, publier, céder ou accorder une licence pour tous les droits ou participations dans le Contenu du Participant, et que le Contenu ne viole aucun droit d'un tiers.

- 10.3. Pour éviter toute confusion, toute utilisation ou publication d'une Proposition ou d'un Contenu de Participant sera soumis (i) au consentement préalable du Participant soumettant la Proposition et/Contenu (un e-mail sera suffisant), et (ii) à l'inclusion du nom du Participant, sans toutefois que l'Organisateur n'ait l'obligation de promouvoir ou publier une Proposition en particulier sur un canal en ligne spécifique, ou pour une durée spécifique, tout cela restant à la discrétion de l'Organisateur.
- 10.4. La publication ou l'affichage d'une Proposition sur le site web de l'Organisateur ou tout autre canal et/ou pour tout autre usage tel que prévu ci-dessus, n'indiquera d'aucune manière que le Participant sera sélectionné en tant que Gagnant, ni qu'il aura une meilleure chance d'être sélectionné en tant que Gagnant, et l'Organisateur n'aura ni à verser une compensation supplémentaire ni à obtenir un consentement supplémentaire concernant cette utilisation.

11. **DÉCHARGE**

- 11.1. Sous réserve de la Section 10.3 ci-dessus, en participant au Concours, vous acceptez de dégager à perpétuité la responsabilité de l'Organisateur et chacun(e) de ses sociétés parentes, filiales, sociétés affiliées, agents, distributeurs, fournisseurs, concédants de licence, titulaires de licence, représentants, avocats, producteurs, agences de publicité ou de promotion, ainsi que toute plateforme de médias sociaux et chacun de ses administrateurs, dirigeants, employés, agents, successeurs ou ayants-droit (collectivement, les « **Parties exonérées** »), concernant toute réclamation, demande, obligation, perte, dommage ou préjudice ou tous frais de quelque sorte que ce soit, directement ou indirectement résultant de, ou lié à, votre participation au Concours, à une activité liée au Concours, à votre Proposition ou à votre Prix (le cas échéant), y compris, mais sans s'y limiter, concernant toute allégation de violation d'un droit d'auteur ou d'une marque, de fausse approbation, de diffamation, de calomnie ou de violation du droit à l'image ou à la vie privée, et de toute suppression ou faute de stockage d'une Proposition ou d'une autre communication liée au Concours.
- 11.2. Sous réserve de la Section 10.3 ci-dessus, vous convenez que les Parties exonérées : (i) n'offrent aucune, et rejettent toute responsabilité concernant toute, garantie, explicite ou implicite, liée au Concours (y compris, mais sans s'y limiter, le Prix), (ii) ne pourront être tenues responsables pour aucun préjudice éventuellement causé par un acte répréhensible d'une autre personne physique ou morale, y compris les Participants et le Gagnant du Concours, ou par une cause échappant au contrôle des Parties exonérées, et (iii) ne pourront pas être tenues responsables en cas de perte, de retard, de vol, de brouillage, de non livraison ou de détournement d'une Proposition, d'informations inexactes ou incomplètes concernant une Proposition, que cela soit causé par l'équipement d'un Participant, une défaillance technique, ou une erreur humaine, une erreur technique ou un dysfonctionnement.

- 11.3. Vous assumez par les présentes l'entière responsabilité de votre conformité aux lois, réglementations et ordonnances applicables envers les Parties exonérées.
- 11.4. Vous convenez que les Parties exonérées ne pourront être tenues responsables pour aucune erreur technique, informatique, de réseau, typographique, d'impression ou humaine, ni aucune erreur liée à ce Concours, y compris, mais sans s'y limiter, toute erreur ou tout problème lié(e) à l'offre ou à l'administration de ce Concours, ou au traitement des Propositions, ainsi que toute erreur se produisant sur une plateforme en ligne ou sur les documents liés au Concours, y compris, mais sans s'y limiter, toute erreur dans la publicité, le Règlement, la sélection ou l'annonce des gagnants, ou la qualité et/ou la composition d'un Prix.
- 11.5. Les Parties exonérées rejettent toute responsabilité concernant tout(e) erreur, omission, interruption, suppression, défaut, retard de fonctionnement ou de transmission, défaillance d'une ligne de communication, vol, destruction ou accès non autorisé aux, ou altération des, Propositions. Les Parties exonérées ne pourront pas être tenues responsables en cas de problème ou de dysfonctionnement technique d'un réseau téléphonique, d'un câble, d'un satellite, d'une connexion sans fil, fournisseur de services Internet, ou des lignes, des systèmes informatiques, des serveurs, des fournisseurs, de l'équipement informatique, d'un logiciel, d'une défaillance des appareils sans fil, de problèmes de service sans fil, d'équipement d'émetteur cellulaire, de non réception d'un e-mail ou d'une Proposition en raison d'un problème technique ou de la congestion d'Internet, d'un site web ou s'un service sans fil, ou toute combinaison des événements ci-dessus, y compris toute dommage subi par l'ordinateur du Participant ou d'une autre personne en relation avec la participation à ce Concours ou le téléchargement d'un document lié à ce Concours.
- 11.6. En outre, vous reconnaissez et convenez que vous renoncez expressément à tous les droits accordés par la Section 1542 du Code civil de Californie (« Section 1542 ») ou une loi similaire applicable d'un État, d'une province ou d'un territoire des États-Unis ou du Canada. Vous reconnaissez que la Section 1542 prévoit que : « UNE DÉCHARGE GÉNÉRALE NE S'ÉTEND PAS AUX RÉCLAMATIONS DONT LE CRÉDITEUR N'A PAS CONNAISSANCE OU DONT IL NE SOUPÇONNE PAS L'EXISTENCE EN SA FAVEUR AU MOMENT DE LA SIGNATURE DE LA DÉCHARGE ET QUI, SI ELLES ÉTAIENT CONNUES DE LUI, AFFECTERAIENT DE MANIÈRE SUBSTANTIELLE SON ARRANGEMENT AVEC LE DÉBITEUR. »

12. VOS DÉCLARATIONS, GARANTIES ET INDEMNISATION

En soumettant une Proposition pour le Concours, vous déclarez, vous garantissez, vous vous engagez à, et vous convenez :

- 12.1. Avoir lu et compris ce Règlement, et vous vous engagez à le respecter entièrement.
- 12.2. Avoir le droit de, et la capacité juridique pour, accepter et être lié(e) par ce Règlement,

et vous inscrire et participer au Concours.

- 12.3. Respecter toutes les lois, tous les règlements et toutes les réglementations applicables, et avoir obtenu tous les permis, consentements et approbations nécessaires pour participer au Concours. Maintenir une police et une couverture d'assurance tel que nécessaire et adéquate pour la participation au Concours.
- 12.4. Vous convenez de dégager la responsabilité des Parties exonérées, et de les tenir indemnes, pour tout(e) réclamation, demande, perte, promesse, cause d'action et/ou obligation pour tout(e) blessure, perte, décès ou préjudice de quelque sorte que ce soit, causé(e) directement ou indirectement, en tout ou partie, par votre participation ou votre préparation au Concours. une action liée au Concours ou votre Proposition, ou résultant de l'acceptation, la possession, la qualité, la réalisation, l'utilisation ou la mauvaise utilisation d'un Prix (ou d'une partie d'un Prix), ou toute action liée aux présentes.
- 12.5. Vous être entièrement responsable de votre Proposition et des conséquences de son utilisation ou publication par l'Organisateur de la manière stipulée aux présentes.
- 12.6. La Proposition (y compris, mais sans s'y limiter, votre site web Wix) a été acquise ou créée par vous, et vous détenez tous les droits ou titres, ou que vous détenez (et que vous continuerez de détenir) les pleins pouvoirs, le titre, les licences, les consentements et l'autorité nécessaires pour participer au Concours, vous conformer au Règlement et permettre à l'Organisateur de l'utiliser tel que prévu dans ce Règlement.
- 12.7. Ni votre Proposition ni tous les éléments et le contenu qui apparaissent sur votre Proposition ne violent les droits d'auteur, les droits de marque, le droit à la vie privée, le droit à l'image ou tout autre droit de propriété intellectuelle, ou les droits d'une autre personne physique ou morale.
- 12.8. La Proposition ne viole ni le Règlement ni une loi ni une réglementation locale, provinciale, de l'État ou fédérale applicable, et elle ne contient aucun contenu dont la possession, la publication ou la dissémination vous est interdite dans le pays où vous résidez, ou dont la possession ou l'utilisation dans le cadre de ce Concours serait illégale pour l'Organisateur, ou qui violerait un droit, une obligation ou un accord contractuel(le) ou fiduciaire vous liant.
- 12.9. Si vous gagnez un Prix, vous déclarez, garantissez et convenez également que :
 - 12.9.1. Pour être qualifié pour un Prix, vous devrez coopérer pleinement avec l'Organisateur, être disponible pour des interviews, et fournir certaines informations concernant les, et un accès aux, éléments de votre Proposition, dont l'Organisateur pourrait avoir besoin en relation avec les présentes (les « **Éléments de la Proposition** »). Si l'affichage d'un Élément de la Proposition nécessite le consentement d'un tiers, vous serez tenu (i) d'informer l'Organisateur de la nécessité de ce consentement et (ii) d'obtenir ce

consentement par écrit.

- 12.9.2. Sur demande raisonnable de l'Organisateur, vous devrez lui fournir des renseignements supplémentaires concernant votre Proposition, notamment vos données personnelles, une biographie et d'autres éléments.
- 12.9.3. Vous devrez publier certains messages ou liens concernant le Concours sur les plateformes de médias sociaux, tel que demandé par l'Organisateur. Ces messages (i) ne devront contenir aucune déclaration erronée ou mensongère concernant l'Organisateur, (ii) devront respecter les directives marketing que vous fournira l'Organisateur, et (iii) devront se conformer à toutes les lois et réglementations applicables, y compris, mais sans s'y limiter, le règlement 16 CFR, Part 255 de la Federal Trade Commission : « Guides Concerning the Use of Endorsements and Testimonials in Advertising » (directives concernant l'utilisation des approbations et des témoignages dans la publicité) (les « Directives FTC »).
- 12.9.4. Vous devrez garder confidentiel le fait que vous avez été sélectionné(e) comme Gagnant et que vous allez recevoir un Prix, et n'en dévoiler aucun détail à un tiers, jusqu'à l'annonce publique à cet effet, tel que prévu dans la Section 7.1 ci-dessus.
- 12.9.5. Vous devrez rapidement et pleinement coopérer avec l'Organisateur concernant toute demande ou exigence que l'Organisateur pourra vous présenter pour la réalisation de votre Prix et l'usage de votre Contenu de Participant ou de votre Image, y compris, mais sans s'y limiter, la demande de limiter la publication ou la distribution de la Proposition et/ou du Contenu du Participant ou de l'Image à un média ou canal particulier, ou de retirer entièrement le Contenu de Participant ou l'Image d'un média.
- 12.9.6. Si le Gagnant ne se conforme pas à la Section 12.9 ou ne coopère pas avec l'Organisateur tel que nécessaire dans les délais indiqués, l'Organisateur réserve le droit de disqualifier le Gagnant et de refuser de remettre le Prix au Gagnant, et de soit annuler le Prix soit l'attribuer à un autre finaliste, à la seule discrétion de l'Organisateur.

13. SUSPENSION/MODIFICATION/ANNULATION

- 13.1. Si l'Organisateur se retrouve dans l'obligation d'interrompre le Concours en raison d'un événement ou d'une cause qui échappe à son contrôle, par exemple une catastrophe naturelle, une interférence humaine, non humaine ou d'une entité non liée à l'Organisateur (y compris, mais sans s'y limiter, les attaques de type DDoS, les attaques de bot/script, ou l'utilisation dans un volume tel que cela empêche ou perturbe sérieusement l'accès au Concours) et/ou les actions d'un gouvernement (les cas de « **Force Majeure** »), l'Organisateur aura le droit de modifier, de suspendre ou d'annuler le Concours. En outre, l'Organisateur aura le droit de suspendre, modifier ou mettre fin

au Concours tel que raisonnablement nécessaire pour se conformer à ce Règlement ou à toute loi applicable, ou à la seule discrétion de l'Organisateur.

- 13.2. Si l'Organisateur met fin au Concours, l'Organisateur, à sa seule et entière discrétion, pourra sélectionner les Gagnants à partir de toutes les Propositions reçues avant ce moment, ou d'annuler tout Prix, à sa seule discrétion.

14. SABOTAGE

- 14.1. L'Organisateur disqualifiera toute personne tentant d'endommager, de falsifier ou de perturber le contenu ou le fonctionnement légitime du Concours.
- 14.2. Toute tentative d'endommager délibérément un site web lié à ce Concours ou d'en perturber le contenu ou le fonctionnement légitime peut constituer une violation du droit pénal ou civil et, en cas de tentative à cet effet, l'Organisateur disqualifiera le Participant responsable de la tentative, et l'Organisateur et/ou ses agents réservent le droit de réclamer des dommages-intérêts (y compris des frais d'avocat) ou une autre réparation de la ou des personne(s) responsable de la tentative, dans toute la mesure permise par la loi.
- 14.3. Toute Proposition générée par un script, une macro ou un autre moyen mécanique ou automatique sera disqualifiée.

15. DROIT APPLICABLE

- 15.1. Toute question découlant de, ou liée à, ce Concours ou ce Règlement, qu'elle soit contractuelle ou délictuelle, sera exclusivement régie par, et devra être interprétée selon, les lois de New York, sans donner effet au choix de la loi ni aux règles de conflit de lois qui pourraient entraîner l'application des lois d'une autre province ou d'un autre État.

16. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ/EXCLUSION DE GARANTIES

- 16.1. EN PARTICIPANT AU CONCOURS, VOUS CONVENEZ QUE, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI : (1) TOUTE RÉCLAMATION SERA LIMITÉE AUX FRAIS EFFECTIVEMENT ENGAGÉS PAR LES TIERS (LE CAS ÉCHÉANT), SANS POUVOIR DÉPASSER DIX DOLLARS (10,00 \$), ET QU'EN AUCUN CAS LES FRAIS D'AVOCATS NE SERONT REMBOURSABLES, (2) EN AUCUN CAS VOUS N'AUREZ DROIT À RÉPARATION POUR UN DOMMAGE PUNITIF, ACCESSOIRE, CONSÉCUTIF OU SPÉCIAL, UNE PERTE DE PROFIT ET/OU TOUT AUTRE DOMMAGE, ET/OU TOUT DROIT DE MULTIPLIER OU AUGMENTER LE MONTANT DU DOMMAGE, ET (3) VOUS RENONCEZ IRRÉVOCABLEMENT À TOUT DROIT DE DEMANDER UNE RÉPARATION ÉQUITABLE.
- 16.2. VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ QUE LE PRIX EST ATTRIBUÉ « TEL QUEL », SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, NI EXPLICITE, NI IMPLICITE, EN VERTU DE LA LOI OU AUTRE. L'ORGANISATEUR ET LES PARTIES

EXONÉRÉES REJETTENT EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE PERFORMANCE, DE QUALITÉ, DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, OU QUE LE PRIX DONNERA LIEU À UN MONTANT OU UN NIVEAU PARTICULIER DE REVENU.

- 16.3. VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ QUE VOTRE PARTICIPATION À CE CONCOURS (ET, SI VOUS ÊTES GAGNANT, VOTRE PARTICIPATION ET LA RÉALISATION DU PRIX) EST À VOTRE DISCRÉTION ET À VOS RISQUES. VOUS RECONNAISSEZ QUE L'ORGANISATEUR ET LES PARTIES EXONÉRÉES NE FONT AUCUNE DÉCLARATION ET N'ACCORDENT AUCUNE GARANTIE CONCERNANT LA FIABILITÉ, LA RAPIDITÉ, LA DISPONIBILITÉ ET/OU LA RÉALISATION DE TOUT ÉLÉMENT DE CE CONCOURS OU D'UN PRIX. L'ORGANISATEUR ET LES PARTIES EXONÉRÉES REJETTENT TOUTE RESPONSABILITÉ CONCERNANT TOUT DOMMAGE D'UN SYSTÈME INFORMATIQUE OU TOUTE PERTE DE DONNÉES RÉSULTANT DE L'ACCÈS À, OU DU TÉLÉCHARGEMENT D'INFORMATIONS OU DE DOCUMENTS LIÉS AU CONCOURS.

17. ARBITRAGE OBLIGATOIRE/PAS DE REMÈDE COLLECTIF

Dans toute la mesure permise par la loi, à l'exception des litiges concernant les droits de propriété intellectuelle de l'Organisateur, TOUT LITIGE ENTRE VOUS ET L'ORGANISATEUR CONCERNANT LE CONCOURS DEVRA ÊTRE SOUMIS À, ET DÉFINITIVEMENT RÉSOLU PAR LE BIAIS D'UN ARBITRAGE EXÉCUTOIRE ADMINISTRÉ PAR JAMS EN VERTU DES PROCÉDURES ET RÈGLES D'ARBITRAGE SIMPLIFIÉES DE JAMS, AU CAS PAR CAS, SANS REMÈDE COLLECTIF. Cette clause doit être interprétée comme un « Accord écrit d'arbitrage » en vertu de la loi « Federal Arbitration Act ».

18. NOM DES GAGNANTS/DEMANDE DE RÈGLEMENT

Pour recevoir le nom du Gagnant, envoyez une enveloppe libellée à votre adresse à : “Contest Winners List”, Wix.com, Inc., 500 Terry Francois Blvd, 6th floor San Francisco, CA 94158 (Attn: Operations Manager). Veuillez indiquer le nom du Concours pour lequel vous souhaitez recevoir le nom du Gagnant. Pour recevoir un exemplaire de ce Règlement, envoyez une enveloppe grand format, pré-affranchie, libellée à votre adresse, à : “Contest Official Rules”, Wix.com, Inc., 500 Terry Francois Blvd, 6th floor San Francisco, CA 94158 (Attn: Operations Manager) avant la fin de la Période d'inscription. Veuillez indiquer le nom du Concours dont vous souhaitez recevoir le Règlement officiel. Les résidents du Vermont sont dispensés d'affranchir l'enveloppe de retour pour toute demande de Règlement.

19. DIVERS

- 19.1. Le Participant doit prendre à leur charge toutes les dépenses encourues par lui concernant la participation au Concours (y compris, mais sans s'y limiter, les frais d'accès à Internet).

- 19.2. S'il doit envoyer des documents et/ou des renseignements à l'Organisateur pour recevoir un Prix, le Participant sera responsable de leur authenticité et de leur exactitude.
- 19.3. Si une disposition de ce Règlement n'est pas valable, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions des présentes. Si l'une des dispositions du Règlement est jugée inapplicable, les autres dispositions resteront pleinement en vigueur et elles devront être interprétées comme si la disposition non valable était absente. L'éventuelle non-application par l'Organisateur de l'une des conditions de ce Règlement ne constituerait pas une renonciation.
- 19.4. L'ORDINATEUR DE L'ORGANISATEUR SERA L'HORLOGE OFFICIELLE DU CONCOURS.
- 19.5. Les titres ne sont insérés que pour la commodité du lecteur, et ils n'influencent pas le sens de ce document.
- 19.6. En participant à ce Concours, vous acceptez la Politique de confidentialité et les Conditions d'utilisation de Wix, et vous vous engagez à respecter toutes les lois et réglementations fédérales, de l'État, provinciales ou locales applicables.
- 19.7. Ce Règlement et les documents liés au Concours sont traduits en plusieurs langues. En cas d'incohérence ou de contradiction entre une divulgation ou une déclaration contenue dans un document lié au Concours, la Politique de confidentialité et/ou les Conditions générales du Concours dans l'une de ces langues, c'est la version anglaise de ce Règlement qui prévaut.

//Fin du Règlement//